

TIRAGE AU SORT DES MEMBRES DE LA COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE DE CATEGORIE A

Affiché le 16 décembre 2020

Au vu de la carence de représentants du personnel sur les listes électorales déposées par les organisations syndicales lors des élections professionnelles le 6 décembre 2018 pour l'élection des membres de la Commission Consultative Paritaire de catégorie A, un tirage au sort doit être effectué.

Certains agents ayant perdu la qualité d'électeur et la liste électorale devant être mise à jour au plus tôt un mois et au plus tard huit jours avant le tirage au sort, il convient donc de réaliser un tirage au sort au Centre de Gestion de l'Eure au 10 bis rue du Dr Michel Baudoux - 27000 Evreux, **le 14 janvier 2021 à 9 heures.**

Les personnels tirés au sort seront par la suite désignés par arrêté du Président du Centre de Gestion de l'Eure.

Ils devront siéger aux Commissions Consultatives Paritaires de catégorie A au cours de l'année et siéger aussi lorsque la commission se réunit sous le volet disciplinaire, au Centre de Gestion de l'Eure.

Leurs absences sont des autorisations spéciales d'absence¹ qui doivent être égales au double du temps de la réunion et prendre en compte le temps de trajet.

Ce document est affiché dans les locaux des collectivités et EPCI.

Les électeurs de cette commission peuvent assister au tirage au sort.

¹ article 18 du décret 2014-1624 relatif à l'exercice du droit syndical